



## FO REFUSE DE SE SOUMETTRE AUX INJONCTIONS ET À L'AUSTÉRITÉ

Le secteur social et médico-social fait face à une crise d'une ampleur inédite. Les difficultés rencontrées sont multiples et touchent l'ensemble des catégories professionnelles. Les ressources allouées à la solidarité diminuent, les postes restent vacants, les conditions de travail se dégradent. Les employeurs cherchent à imposer des mesures qui risquent d'asservir d'avantage les salariés.

Une cure d'austérité budgétaire et salariale nous est imposée par le décret n°2024-124 du 21 février 2024, « portant annulation des crédits » et ce, dans les secteurs sanitaire, social, médico-social, de l'insertion, de la protection de l'enfance, de la petite enfance et de l'aide à domicile. Ce sera plus de 1 milliard de crédits en moins, soit 10% des 10 milliards d'économies programmées.

Dans le même temps, AXESS, la Confédération des employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social privé non lucratif qui regroupe la FEHAP et NEXEM, aux ordres du gouvernement tente d'imposer par le chantage la destruction de nos conventions collectives.

Dans un courrier en date du 21 mars 2024, Madame Catherine VAUTRIN, Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités demande à la DGCS *d'organiser des échanges avec les organisations syndicales pour faciliter la négociation d'une Convention Nationale Unique et la conclusion d'un accord de branche d'ici fin novembre portant à minima sur les classifications, les rémunérations et les congés.*

Madame Vautrin exige par ailleurs qu'un *accord de branche intermédiaire soit également négocié avant la fin juin sur la revalorisation des bas salaires dans la perspective de la CCNUE et pouvant prendre en compte la situation des personnels non bénéficiaires de la prime Ségur.*

Pour FO, ce n'est acceptable. La liberté de négociation c'est décider paritairement des délais de négociation et de leurs contenus !

Nous dénonçons, par ailleurs, le projet des employeurs, inféodés au gouvernement, d'imposer un salaire au mérite et individualisé, véritable arnaque salariale !

Nous dénonçons la volonté de mettre en place une CCNUE qui vise à asservir toujours plus les salariés. Cette stratégie s'inscrit dans une marchandisation du secteur dans son ensemble.

Nos revendications sont claires, à savoir :

- Le retrait immédiat du décret 2024-124.
- Les 183 € net pour TOUTES et TOUS sans contrepartie
- L'augmentation générale immédiate des salaires dans chaque convention collective.
- Un plan financier d'urgence pour tout le secteur à la hauteur des besoins permettant l'embauche de personnels diplômés et l'amélioration des conditions de travail et des conditions d'accueil et d'accompagnement des populations les plus fragilisées.

Non à l'austérité annoncée en 2024 et à venir en 2025.

Stop au blocage de nos salaires, à la poursuite de la dégradation de nos conditions de travail, à la casse annoncée des conventions collectives qui reconnaissent encore les diplômes, l'ancienneté et garantissent des congés supplémentaires.